

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2025

(art. L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq et le 13 mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 07 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard LUCIEN, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration
11	7	4	4

Présents (7) : LUCIEN Gérard, VALERY Benoit, RECASENS Bernard, GERBER Mariette, VAN de WALLE Nicole, GELIS Angélique, ALBERO Patricia

Absents excusés (4) : PRADAL Vincent, DANTRESSANGLE Danielle, MUR Marion, SIMON Benjamin

Procurations (4) :

PRADAL Vincent donne procuration à GERBER Mariette

DANTRESSANGLE Danielle donne procuration à RECASENS Bernard

MUR Marion donne procuration à LUCIEN Gérard

SIMON Benjamin donne procuration à VALERY Benoit

Secrétaire de séance : RECASENS Bernard

Ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 avril 2025
- 2) Compte-rendu des décisions du Maire

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

- 3) Election d'un nouvel Adjoint par suite d'une démission

QUESTIONS DIVERSES

Séance ouverte à 18 h 30

1) Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 avril 2025

Le Maire informe que le PV de la dernière séance n'a pu être finalisé.

2) Compte-rendu des décisions du maire

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de mairie pour la lecture des décisions.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS¹ PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL² DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

1 : Le tableau ci-après rend compte des décisions formalisées par le Maire ainsi que celles, n'ayant pas donné lieu à une formalisation obligatoire, constatées par la signature du Maire sur l'acte approprié et les décisions intervenues tacitement.

2 : Les décisions sont celles prises par le Maire ainsi que celles prises sur sa délégation de signature à un Adjoint, un conseiller municipal ou à un fonctionnaire territorial

RUBRIQUE 4 Prendre, dans les limites fixées par le conseil municipal, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget				
N° de Décision	Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
34/2025	07/04/2025	Signature d'un devis pour la porte du local réhabilité	CONFORALU	7 797.95 €
35/2025	08/04/2025	Signature d'un devis pour le remplacement du poteau incendie Rue Bellevue	BRL EXPLOITATION	3 245.16 €
36/2025	10/04/2025	Signature d'un mandat pour la participation de la commune pour l'année 2025	SIVOM CIAS CORBIERES MÉDITERRANÉE	15 974 €
38/2025	14/04/2025	Réhabilitation 2 logements : Signature de l'avenant n° 1 pour le LOT 09 – PLOMBERIE/SANITAIRE – moins-value	SAS CONQUET ALEXANDRE	- 2 590.50 € TTC Ce qui porte le marché à 18 399.70 € TTC au lieu de 20 990.20 € initial
39/2025	14/04/2024	Réhabilitation 2 logements : Signature de l'avenant n° 1 pour le LOT 10 – ELECTRICITE/VMC/CLIMATISATION – plus-value	SAS EGA	+ 2 198.90 € TTC Ce qui porte le marché à 18 387.60 € TTC au lieu de 16 188.70 € initial
40/2025	16/04/2025	Signature d'une proposition commerciale concernant la construction d'une salle culturelle	SOCOTEC	Une mission de contrôle technique : 6 370 € HT Sécurisation et accompagnement : 460 € HT Attestation accessibilité handicapés : 370 € HT
41/2025	16/04/2025	Signature d'un contrat pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé concernant la construction d'une salle culturelle	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION	6 960 € TTC
42/2025	18/04/2025	Signature d'un bordereau de mandats pour l'abonnement trimestriel des 3 copieurs (mairie, MV et école)	DIGIT BUREAUTIQUE	1 791.23 €
43/2025	18/04/2025	Signature d'un mandat pour la facture de régularisation de l'éclairage public HAUTS DE TREILLES depuis 2020	EDF	7 637.52 €
44/2025	28/04/2025	Signature d'un bordereau de mandats pour des achats et prestations à l'occasion du repas de Pâques	Divers tiers	2 926.53 € (Pour une recette de 2 615 €)
45/2025	28/04/2025	Signature d'un devis pour les cloisons et le plafond du local réhabilité	SASU ORTEGA	8 720.40 €
46/2025	28/04/2025	Signature d'un devis pour les REVÊTEMENT DU SOL du local réhabilité	SAS REVÊTEMENT DU LITTORAL	3 666.60 €
RUBRIQUE 5 Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans				
N° de Décision	Date	Objet	Tiers	Montant
37/2025	11/04/2025	Signature d'une convention d'utilisation d'un local communal (1 ^{er} étage de la Maison Villageoise) le vendredi soir pour des cours de danse	Mme Corinne FATTALINI	3 € la séance

Commentaires sur les décisions :

- 39/2025 : Le Maire informe que l'appartement du haut aura une clim plutôt qu'un chauffage.
- 43/2025 : Le Maire déclare que l'on a tardé à mandater la facture car, vu le montant très important, on espérait un geste commercial, mais cela n'a finalement pas été le cas.
- 44/2025 : Le Maire précise qu'il restait une quantité importante de vins, qui a donc été utilisée pour la commémoration du 8 mai.

- A la fin de la lecture des décisions, la secrétaire de mairie annonce qu'il faudra également mettre en place une convention d'occupation du domaine public avec le pizzaiolo du vendredi soir.

3) Délibération 2025-15 : Election d'un nouvel Adjoint suite à une démission

Le maire lit la délibération qui informe que Mme Mariette GERBER a présenté sa démission de son poste de 1^{ère} Adjointe au Maire. Le conseil municipal doit décider s'il souhaite pourvoir ce poste vacant et, le cas échéant, si le nouvel adjoint occupera le même rang ou non.

Les options sont :

- Ne pas désigner de nouvel adjoint et réduire le nombre à deux,
- Désigner un nouvel adjoint au même rang,
- Ou élire un 3^{ème} adjoint au rang inférieur avec rééchelonnement des autres adjoints.

Mme GERBER ouvre le débat en demandant s'il y a des candidats pour le poste d'adjoint.

Le Maire rappelle qu'il reste 10 mois avant les prochaines élections municipales et précise qu'il ne souhaite pas que la création de cette nouvelle position au sein du conseil soit perçue comme un reflet des futures élections, soulignant que cela n'a aucun lien.

Mme GERBER exprime son avis selon lequel, compte tenu de la charge de travail importante associée au rôle de 1^{er} adjoint, le conseil devrait rester à deux adjoints et qu'il serait plus sage d'attendre les prochaines élections.

Mme ALBERO soutient cette position, ajoutant que, quelle que soit la personne élue, il est crucial qu'elle soit disponible fréquemment. Elle souligne les difficultés pour certains élus, qui ont des emplois, à se libérer pour participer aux réunions. Elle interroge : « *Pour 10 mois, est-ce que ça vaut le coup ?* »

Messieurs VALERY et RECASSENS rappellent qu'il existe des textes qui permettent aux salariés de s'absenter pour assister aux réunions dont ils sont membres. Mme GELIS acquiesce et précise que cela concerne une heure par semaine.

M. RECASSENS déclare qu'il pense qu'il est préférable de rester à deux adjoints. Il fait toutefois remarquer au Maire que, bien qu'il ne souhaite pas que les gens croient que le nouveau conseil reflète l'équipe de la prochaine mandature, l'opinion publique pourrait inévitablement penser qu'un adjoint a été remplacé par un autre.

Le Maire informe le conseil qu'il a contacté Mme GELIS pour lui proposer de devenir 3^{ème} adjoint. Elle a répondu que cette question ne la préoccupait pas. Mme GELIS confirme ses propos.

Mme GERBER, qui a la procuration de M. PRADAL, fait remarquer que, compte tenu des difficultés d'assiduité de ce dernier, il ne semble pas raisonnable de penser qu'il pourrait assumer le rôle d'adjoint.

Mme VAN DE WALLE exprime son soutien à l'idée de rester à deux adjoints.

De son côté, M. RECASSENS, qui représente Mme DANTRESSANGLE par procuration, indique que celle-ci est également favorable à cette proposition.

Le Maire met alors la question au vote : « *Qui est pour rester à deux adjoints ?* »

Le conseil se prononce à l'unanimité en faveur de cette proposition.

4) Questions diverses

1. Dénomination de la bibliothèque communale

Le Maire propose au Conseil de nommer la future bibliothèque « *Mariette GERBER* », en signe de respect de son « *grand âge* », ainsi qu'en reconnaissance de ses contributions littéraires (notamment son ouvrage sur l'alimentation méditerranéenne)

En réponse à la question de M. VALERY quant à son accord sur cette nomination, Mme GERBER déclare « *je suis d'accord, ce serait un peu idiot que je refuse* »

2. Save the date

Le Maire annonce les dates des évènements à venir :

- Vendredi 16 mai à 18h00 : Exposition de Jean VERPLANKEN à CAVES à la maison Rose SUZANNE
- Samedi 17 mai à 11h00 : Assemblée générale de l'ACCA
- Dimanche 18 mai à partir de 11h00 : Inauguration du restaurant (nouveaux restaurateurs et habitants de Treilles)
- Dimanche 18 mai : Vide-grenier de l'APE Treilles/Caves (seulement 8 exposants pour l'instant, sera peut-être annulé)
- Jeudi 12 juin à 11h00 : Pose de la 1^{ère} pierre de DOMITIA HABITAT

3. Le PLAN COMMUNAL de SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur RECASENS propose au conseil d'entamer la réflexion sur l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, qui doit être mis en place par toutes les communes avant mars 2026.

Pour répondre aux interrogations des membres du conseil, il explique qu'il s'agit d'un document de prévention destiné à organiser la réponse des autorités locales face à des situations de crise, telles que des catastrophes naturelles ou des accidents majeurs. Il vise à protéger la population, à assurer la continuité des services publics et à coordonner les actions des différents acteurs impliqués en cas d'urgence.

Séance levée à 19h52

Le président,
Gérard LUCIEN
Maire

Le secrétaire de séance,
Bernard RECASENS
3^{ème} Adjoint
Devenu 2^{ème} Adjoint à l'issue de la séance